

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°2

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentées :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

OBJET : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2023 adopté le 23 mars 2023,

Vu sa délibération du 22 juin 2023 adoptant la décision modificative n° 1,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Numa Isnard)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2023 :

	BP 2023	DM 1	DM 2	Total budget 2023
Recettes de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	218 000 €	49 916 000 €
Dépenses de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	218 000 €	49 916 000 €
Recettes d'investissement	21 563 000 €	- €	215 700 €	21 778 700 €
Dépenses d'investissement	21 563 000 €	- €	215 700 €	21 778 700 €

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2023, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A large, handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, is written over the text "le maire".

le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the Meeting, is written over the text "le secrétaire de séance".